Laconnex

Législature 2015-2020
Séance du 17 septembre 2018

Proposition du maire relative à l'adoption d'un crédit budgétaire supplémentaire de 25'713.00 F destiné à un amortissement complémentaire du crédit 2017 concernant la contribution annuelle au FIDU

Vu le vote d'un crédit de 26'600.00 F destiné au versement de la contribution annuelle 2017 au FIDU par le conseil municipal lors de l'adoption du budget 2017 le 7 novembre 2016,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le conseil municipal

D E C I D E

par 8 oui, soit à l'unanimité des présents

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la contribution annuelle 2017 au FIDU pour un montant de 25'713.00 F.

2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 0290.940.38762.004 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».

3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 25'713.00 F.

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le délai pour demander un référendum expire le 3 novembre 2018.

Laconnex, le 17 septembre 2018

Hubert Dethurens, maire